

L'ensemble des lieux est chauffé par le chauffage collectif.

La surface des lieux est la suivante :

L'entrée :	03.54 m <sup>2</sup>
La pièce principale	17.31 m <sup>2</sup>
La cuisine :	03.03 m <sup>2</sup>
La petite pièce :	03.66 m <sup>2</sup>
Dégagement vers la salle de bains :	02.13 m <sup>2</sup>
<u>La salle de bains :</u>	<u>03.95 m<sup>2</sup></u>
<b>Total :</b>	<b>33.62 m<sup>2</sup></b>

#### Occupation des lieux :

Au vu des documents visibles dans les lieux, en l'espèce des quittances de loyers, il apparaît qu'ils soient occupés par Monsieur Baptiste DELAROUSSE moyennant un loyer mensuel charges comprises de 789 €.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



***Maître Marie-Pierre LIEURADE***